

COLLY & MARTIN

ZI LES TAILLAS
43600 SAINTE SIGOLÈNE Tél. : 04 71 75 05 75
www.colly-martin.fr
Siret : 586 350 175 000 53

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1/ Objet et champ application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « **CGV** ») s'appliquent à tous les contrats, devis, propositions techniques et commerciales ou commandes entre la société COLLY & MARTIN spécialisée dans la fabrication de tous produits plastiques et assimilés tels que gaines, films, sacs, housses (ci-après désigné « **COLLY & MARTIN** ») et le client professionnel (ci-après dénommé le « **Client** ») et sont applicables dans tous les cas de fourniture d'un produit commandé par le Client auprès de COLLY & MARTIN (ci-après le « **Produit** ») et ce nonobstant toutes clauses ou conditions contraires émanant du Client. En conséquence, toute commande passée à COLLY & MARTIN implique nécessairement, et à titre de condition essentielle et déterminante, l'acceptation pleine et entière, par le Client, desdites CGV qui constituent le socle unique de la négociation commerciale. Toutes conditions contraires et, notamment, toutes conditions générales ou particulières émanant du Client y compris ses éventuelles conditions d'achat et de bons de commande, sont en conséquence inopposables à COLLY & MARTIN, sauf acceptation préalable écrite de cette dernière.

2/ Commandes

Offres : La proposition technique et commerciale et/ou devis (ci-après les « **Documents de Référence** ») établis par COLLY & MARTIN sont établis en fonction des besoins exprimés par le Client. Les offres sont valables 15 jours et sous réserves de validation, par notre service production, d'informations complémentaires communiquées au moment de votre commande.

Acceptation des commandes : Toute commande donne lieu à l'émission d'une confirmation de commande par COLLY & MARTIN. Toute commande n'est définitive qu'après acceptation écrite de COLLY & MARTIN (ci-après la « **Commande** »).

Dimensions :

Les dimensions indiquées sont les dimensions extérieures, marges et soudures comprises.

Clichés :

Les clichés d'impression sont à la charge du Client y compris en cas de renouvellement pour usure normale. Sauf demande expresse, COLLY & MARTIN les conserve dans ses locaux. Tout retour est à la charge du Client. Nous nous réservons le droit de détruire les clichés non réclamés après 5 ans sans utilisation.

Modification de Commande : Toute modification de Commande demandée par le Client notamment sur la quantité, la qualité, les spécifications ou le calendrier de réalisation est subordonnée à l'acceptation expresse de COLLY & MARTIN. Le Client paiera à COLLY & MARTIN tous les frais engagés et toutes les conséquences directes ou indirectes résultant de la modification de Commande (notamment les coûts des suppléments demandés, la remise en stock, les frais de logistiques et les contrôles) et supportera un allongement des délais.

Annulation des Commandes : La Commande exprime le consentement du Client de manière irrévocable. Aucune annulation de Commande ne peut être prise en considération si elle n'a pas été expressément acceptée par COLLY & MARTIN. Dans ce cas, le Client remboursera COLLY & MARTIN, de tous les frais engagés (notamment équipements spécifiques, frais d'études, dépenses de main d'œuvre et d'approvisionnement, outillages) et de toutes les conséquences directes ou indirectes qui en découlent. Les quantités de Produits faisant l'objet de la Commande et disponibles au moment de son annulation seront remises au Client qui sera tenu d'en prendre livraison et de les régler. En outre, tout acompte déjà versé restera acquis à COLLY & MARTIN.

3/ Livraison & réception des marchandises

Modalités de livraison : La livraison est effectuée par la remise directe des Produits à l'adresse du Client telle qu'indiquée sur les Documents de Référence et confirmé sur la confirmation de commande.

Délais : Les délais de livraison sont indiqués dans la confirmation de Commande émise par COLLY & MARTIN. Sauf dérogation contraire, les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif ; ceux-ci dépendant notamment des conditions d'approvisionnement et de la disponibilité des transporteurs. COLLY & MARTIN ne saurait être tenue pour responsable d'un retard indépendant de sa volonté notamment d'un cas de force majeure, d'un défaut de transporteur, de modifications demandées par le Client, de retard dans l'approbation des documents, etc.

Les retards de livraison, y compris du fait de COLLY & MARTIN, ne peuvent donner lieu ni à des pénalités forfaitaires, ni à des annulations de Commandes, ni à des refus de livraison ou encore à des rétentions de paiements des factures, sauf accord préalable et écrit de COLLY & MARTIN, et ce, nonobstant l'existence de clauses contraires dans les éventuelles conditions d'achat du Client. En tout état de cause, seul le préjudice réellement supporté par le Client, démontré et évalué, pourra faire l'objet d'une demande de réparation qui ne pourra intervenir qu'après négociation avec COLLY & MARTIN et accord des deux Parties.

Risques : Les Produits, même expédiés franco, voyagent aux risques et

périls du Client auquel il appartient de vérifier l'état des Produits dès la livraison dans les conditions visées aux présentes.

Documentation douanière : Il incombe au Client de communiquer à COLLY & MARTIN lors de la commande une liste de la documentation nécessaire liée à l'exportation de la commande. Le Client doit également indiquer à COLLY & MARTIN si une règle nationale impose un emballage particulier.

Avaries et manquants : Il appartient au Client, en cas d'avarie des Produits livrés ou de manquants constatés en présence du livreur, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. Du fait de la spécificité des Produits, les quantités livrées par rapport aux quantités visées dans la confirmation de commande peuvent varier dans les proportions suivantes :

TOLÉRANCES QUANTITÉS SACS :

+/- 50 % pour une commande ≤ à 3 000
+/- 40% pour une commande ≤ à 5 000 sacs
+/- 30% pour une commande ≤ à 10 000 sacs
+/- 20% pour une commande ≤ à 25 000 sacs
+/- 15% pour une commande ≤ à 100 000 sacs
+/- 10% pour une commande ≤ à 1 000 000 sacs
+/- 7% pour une commande > à 1 000 000 sacs

TOLÉRANCES QUANTITÉS FILMS & GAINES :

+/- 50 % pour une commande ≤ à 100kg
+/- 25% pour une commande ≤ à 500kg
+/- 20% pour une commande ≤ à 1 000kg
+/- 12% pour une commande > à 1 000kg

Tout Produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR dans les trois (3) jours de sa réception, conformément à l'article L133-3 du Code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément à COLLY & MARTIN, sera considéré comme accepté par le Client. Les réserves formulées par le Client devront être complètes, motivées et aussi précises que possible. Lorsqu'après contrôle, un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par COLLY & MARTIN, le Client pourra demander à COLLY & MARTIN le remboursement des Produits non conformes et constatés comme défectueux par COLLY & MARTIN, aux frais de COLLY & MARTIN, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la Commande.

Non-conformité des Produits livrés : Le Client s'engage, dans un délai de deux (2) semaines à compter de la date de livraison figurant sur le bon de livraison, à vérifier la conformité des Produits livrés aux spécifications indiquées dans la confirmation de Commande validée par les Parties ou dans le document technique imposé par le Client et validé expressément par COLLY & MARTIN et dans le code et usage de la profession. Lors de la vérification de la conformité de la Commande, il est également nécessaire de prendre en considération le poids du mandrin sur lequel est livré le Produit, comme compris dans le poids du Produit. La réception vaut reconnaissance de l'absence de défauts. En l'absence de réserve émise par le Client dans le délai susvisé, ou si le Client utilise le Produit livré avant la fin du délai de réception, le Client est réputé disposer d'un Produit conforme aux spécifications figurant dans la confirmation de Commande et les Documents de Référence. Dans ce délai de deux semaines, COLLY & MARTIN, s'engage, si la totalité de la Commande s'avère non conforme aux référentiels ci-avant visés, à remplacer les Produits constatés comme effectivement non conformes aux spécifications de la confirmation de Commande. Les Produits doivent être retournés à COLLY & MARTIN dans leur emballage d'origine. Toute réclamation effectuée par le Client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne l'autorise en aucun cas à suspendre le paiement des Produits non concernés et conformes. La responsabilité de COLLY & MARTIN ne peut en aucun cas être mise en cause pour des faits en cours de transport, de destruction, avaries, perte ou vol, même si COLLY & MARTIN a choisi le transporteur.

Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le Client sans l'accord préalable exprès, écrit, de COLLY & MARTIN.

4/ Prix

Le prix de vente des Produits figure dans les Documents de Référence étant entendu qu'en cas d'accord sur la modification du prix, le prix définitif convenu entre les Parties figure dans la confirmation de Commande émise par COLLY & MARTIN. Le prix est indiqué en euros et hors taxe. Les éventuels droits et taxes liés à l'exportation incombent au Client en sus du prix.

5/ Condition de règlement

Les paiements sont faits à l'ordre de COLLY & MARTIN à son adresse de facturation. Sauf accord contraire écrit de COLLY & MARTIN indiqué dans les Documents de Référence et la confirmation de Commande remis au Client, toute facture doit être réglée comptant à la Commande. D'éventuelles conditions de règlements pourront être accordées en fonction de la couverture de notre assureur-crédit. Aucun escompte n'est accordé.

Le règlement peut être effectué par virement bancaire, par chèque ou par effet de commerce.

Dans le cas où un paiement n'est pas effectué à la date prévue, toutes les sommes dues, même celles qui ne sont pas encore à échéance, deviennent immédiatement exigibles, sans mise en demeure préalable. Les sommes dues seront, en outre, majorées de pénalités de retard au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Le Client en situation de retard de paiement est en outre de plein droit débiteur à l'égard de COLLY & MARTIN d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixé par décret, à la date des présentes à 40€ (quarante euros).

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après relance restée sans effet dans les 48 heures, COLLY & MARTIN se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir. Dans le cas où un Client passe une Commande à COLLY & MARTIN, sans avoir procédé au paiement à échéance de la (les) Commande(s) précédente(s), COLLY & MARTIN pourra refuser d'honorer la Commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

6/ Réserve de propriété

COLLY & MARTIN CONSERVE L'ENTIÈRE PROPRIÉTÉ DES PRODUITS JUSQU'AU PAIEMENT EFFECTIF DE L'INTÉGRALITÉ DU PRIX EN PRINCIPAL ET ACCESSOIRES SUIVI DE L'ENCAISSEMENT DES SOMMES CORRESPONDANTES, MÊME EN CAS D'OCTROI DE DÉLAI DE PAIEMENT. LE DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'UNE QUELCONQUE DES ÉCHÉANCES POURRA ENTRAINER LA REVENDICATION DES PRODUITS MÊME EN CAS DE REDRESSEMENT OU LIQUIDATION JUDICIAIRE. NÉANMOINS, A COMPTE DE LA LIVRAISON, LE CLIENT ASSUME LA RESPONSABILITÉ DES DOMMAGES QUE CES PRODUITS POURRAIENT SUBIR OU OCCASIONNER. IL EST EXPRESSÉMENT CONVENU QUE LA GARANTIE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ EST REPORTÉE SUR LES PRODUITS ENCORE EN STOCK.

Le Client ne pourra revendre des Produits non payés que dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise, et ne peut en aucun cas nantir ou consentir de sureté ou de garantie sur ses stocks impayés.

7/ Confidentialité

COLLY & MARTIN et le Client s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur les éléments (documents sur quelque support que ce soit, rapports de discussion, plans, dessins, schémas, savoir-faire, ...) échangés dans le cadre de la commande, de l'exécution et de la fourniture des Produits. Le Client reconnaît que tout élément ayant un lien avec le Produit objet de la commande, remis par COLLY & MARTIN dans le cadre des présentes, est considéré comme confidentiel et s'interdit de le communiquer, en tout ou partie, à des tiers, sans l'autorisation préalable écrite de COLLY & MARTIN ou de l'utiliser à d'autres fins que celles auxquelles ils lui ont été remis.

8/ Garantie - Responsabilité

Les Produits livrés sont réputés conformes aux spécifications indiquées dans la confirmation de Commande ainsi que le code et l'usage de la profession. COLLY & MARTIN garantit également, lorsque les spécifications de la Commande l'exigent, la capacité de ces Produits à être en contact avec des aliments conformément aux règlements et dispositions légales en vigueur. Cette garantie de conformité ne couvre pas l'usure normale et les défauts résultant d'un emploi non conforme aux instructions et/ou recommandations de COLLY & MARTIN ou d'une modification des Produits réalisée hors du consentement de COLLY & MARTIN.

La responsabilité de COLLY & MARTIN, pour toute réclamation, responsabilité ou frais, quelque qu'en soit la nature, est limitée au montant de la Commande objet du litige.

Les préjudices indirects subis par le Client, tels que notamment la perte de chiffre d'affaires, perte d'exploitation, le préjudice commercial, le manque à gagner ou toute prétention formulée par un tiers quel qu'il soit à l'encontre du Client, sont exclus de toute demande d'indemnisation.

Le Client reste responsable de la mise en œuvre du Produit dans les conditions normales prévisibles d'utilisation et conformément aux législations de sécurité et d'environnement en vigueur sur le lieu d'utilisation ainsi qu'aux règles de l'art de la profession. La garantie ne pourra s'appliquer en cas d'utilisation anormale ou négligente des Produits, du non-respect des conditions d'utilisation ou de stockage ou de modification des Produits sans l'accord de COLLY & MARTIN ou encore en cas de force majeure ou d'évènement extérieur affectant les Produits. S'agissant des réglementations applicables (et notamment les dispositions de l'article L 541-10-5 du Code de l'environnement ou le règlement UE

10/2011), le Client reste responsable de l'usage qu'il fera du Produit comme de l'usage qu'en feront ses propres clients.

9/ Force majeure

Les obligations de COLLY & MARTIN seront suspendues en totalité ou en partie de plein droit et sans formalité et sa responsabilité dérogée en cas de survenance d'un cas de force majeure conformément à l'article 1218 du Code civil.

Seront considérés comme un cas de force majeure notamment les événements suivants : les guerres, émeutes, troubles civils, tremblements de terre, incendies, explosions, tempêtes, les mesures prises par les autorités compétentes destinées à limiter la propagation d'une épidémie ou d'une pandémie dans le cadre d'une déclaration d'état d'urgence sanitaire en cas de catastrophe sanitaire mettant en péril, par sa nature et sa gravité, la santé de la population par application des articles L.3131-12 et suivants du Code de la santé publique, dans le cadre d'une menace sanitaire grave (articles L.3131-1 et suivants du Code de la santé publique) ou en dehors de toute déclaration d'état d'urgence sanitaire, telles que notamment des mesures d'interdiction et/ou de restriction des déplacements à l'égard des personnes et des véhicules, de confinement des villes ou de certaines d'entre elles, de fermetures provisoires d'une ou plusieurs catégories d'établissements, etc., inondations ou autres catastrophes naturelles, grèves, lock-out ou autres actions revendicatives (à moins que les grèves, lock-out ou autres actions revendicatives relèvent du contrôle de la partie qui invoque la force majeure), pénuries d'approvisionnement de qualités requises, confiscations, fait du prince et défaillance d'un tiers.

En cas de survenance d'un cas de force majeure au sens du présent article, COLLY & MARTIN en avertira le Client dans les meilleurs délais, par courrier électronique confirmé par Lettre recommandée avec accusé de réception. Les obligations de COLLY & MARTIN seront suspendues de plein droit pendant le temps où elle se trouvera dans l'impossibilité de les exécuter en raison du cas de force majeure invoqué.

Dans l'hypothèse où le cas de force majeure continuerait à produire ses effets un (1) mois après communication au Client, ce dernier ou COLLY & MARTIN pourra annuler la ou les commandes concernées.

10/ Sous-traitance

COLLY & MARTIN pourra sous-traiter l'exécution d'une partie de ses obligations à un ou plusieurs sous-traitants de son choix.

11/ Données personnelles

Conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles « RGPD » n°2016/679, COLLY & MARTIN informe d'ores et déjà le Client, que les données collectées telles que les noms, prénoms, qualités, n° de téléphone, adresses mails des interlocuteurs sont conservées pour les besoins du traitement, ce que le Client reconnaît et accepte à la signature du Contrat.

Le traitement réalisé consiste notamment en :

- La réalisation de toute opération administrative liée aux commandes, factures, aux règlements et comptabilité,
- La mise en œuvre d'échanges par dispositif dématérialisés,
- La mise en œuvre de dispositif de contrôle notamment en matière de lutte contre la fraude et la corruption.
- La mise en œuvre de procédures de rappel de produits,

Le Client est informé que chaque interlocuteur est en droit de mettre à jour, de s'opposer, de supprimer ou rectifier les données le concernant pour motif légitime. Il peut exercer ses droits sous réserve de la fourniture d'une pièce justificative d'identité auprès de COLLY & MARTIN aux coordonnées suivantes : colly-martin@colly-martin.fr. Aucune donnée n'est transférée à un tiers ou à l'étranger. Le Client déclare également respecter l'ensemble des obligations afférentes au RGPD et s'engage à tenir COLLY & MARTIN informé de sa politique de protection des données personnelles

12/ Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle afférents aux Produits, notamment les marques, signes distinctifs, droit d'auteur, dessins et modèles et brevets de COLLY & MARTIN sont et demeurent la propriété exclusive de COLLY & MARTIN.

Les présentes CGV, de même qu'une passation de Commande par le Client n'emportent en aucun cas cession des droits de propriété intellectuelle de COLLY & MARTIN, au profit du Client.

Le Client s'interdit de reproduire et/ou utiliser, directement ou indirectement, à quelque fin que ce soit, et/ou créer la confusion avec la dénomination et la marque « COLLY ET MARTIN » et/ou toute autre marque, nom de produit et/ou signe distinctif détenu par COLLY & MARTIN.

13/ Divers

Le fait pour COLLY & MARTIN de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Dans le cas où l'une ou plusieurs des dispositions des présentes CGV devaient être tenues pour invalides, la validité des autres stipulations ne saurait être remise en cause sauf si elles présentaient un caractère indissociable avec la disposition invalidée.

Les dispositions des présentes CGV qui expriment l'intégralité de la volonté des Parties, se substituent entièrement à tous les accords, discussions et négociations antérieures ayant pu exister entre elles et relatifs à l'objet des présentes.

14/ Droit applicable – Attribution de juridiction

Les présentes CGV ainsi que les ventes qu'elles régissent, sont soumises à la loi française à l'exclusion de tout autre droit. L'application de la convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises est expressément écartée. Tout différend au sujet des présentes conditions générales de vente et notamment de leur application, interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par COLLY & MARTIN, ou au paiement du prix, sera porté devant le Tribunal de commerce du PUY EN VELAY, à l'exclusion de toute autre juridiction, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement. L'attribution de juridiction est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé.